Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 85 (1997)

Heft: 1406

Artikel: Vaud : 60 ans et pleine d'avenir

Autor: nmk

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-281261

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉVISION DE LA CONSTITUTION VAUDOISE

«De toutes façons, «ils» font ce qu'«ils» veulent, et en plus «ils» sont payés pour ça, alors pourquoi s'intéresser à ce texte empoussiéré et ennuyeux?» - Telles seront les premières réactions de beaucoup de citoyen-ne-s à propos du projet de révision de la Constitution vaudoise. Il en allait tout autrement pour l'ADF-Vaud qui a invité Anne-Catherine Lyon (candidate, on s'en souvient, au poste de Conseiller d'Etat laissé vacant par Jacques Martin), à présenter le projet du Conseil d'Etat. La jeune avocate, pressentie comme corédactrice dans un groupe de travail chargé d'assurer une étape de ce projet, connaît bien son sujet et a transmis son enthousiasme. Mais, de quoi s'agit-il?

La Constitution vaudoise est née en 1885. Ses 112 ans en font une dame respectable, certes, mais nettement dépassée par les changements politiques, économiques, sociaux et culturels survenus depuis qu'elle existe. De plus, les nombreuses révisions partielles introduites petit à petit en votation populaire lui ont progessivement fait perdre de sa cohérence, la mettant parfois en contradiction avec le droit fédéral en vigueur. Enfin, il apparaît clairement (aux spécialistes!) que le rôle de l'Etat, la nature de ses tâches et ses relations avec la société civile n'y sont pas assez clairement définis, voire totalement absents.

Un «lifting» s'impose donc à notre centenaire. Ou, peut-être, son retrait au profit d'une jeune Constitution toute neuve!... En d'autres termes, une adaptation à la réalité actuelle est impérative, soit par une simple **mise à jour** du texte existant, soit par **une refonte totale** de ce texte. Une dizaine d'autres cantons se sont d'ailleurs déjà livrés à cet exercice depuis 20 ans, avec succès.

Dans les deux cas - mise à jour ou refonte - selon les art. 100 à 102 de l'actuelle Constitution, le peuple votera à deux reprises:

1. pour se prononcer sur l'opportunité d'une révision et choisir l'instance qui s'en chargera (Assemblée constituante ou Grand Conseil) .
2. pour sanctionner le texte final.

Dans l'hypothèse d'une refonte totale, vu l'ampleur du processus de modification, le risque encouru par le peuple serait que ce travail tombe entre les mains d'éminents spécialistes calfeutrés dans leurs bureaux. De plus, la double consultation populaire, la redéfinition nécessaire du rôle de l'Etat, la pression de certains secteurs sociaux pour une plus grande transparence, poussent les responsables à placer cette révision sur le terrain politique.

En effet, Joseph Zysiadis, chef du DJPAM, à qui le Conseil d'Etat a confié ce dossier, entend **ouvrir le débat et y associer largement la société civile.** Cette consultation se veut **«transparente, démocratique et participative»**. Les associations, goupements, partis seront sollicités, et leurs idées et propositions recueillies. Dans ce but, une phase dite «pré-institutionnelle», amorcera la procédure en soumettant à une consultation aussi large que possible un premier texte de base. Après quoi seulement le dossier sera pris en charge par les organes de l'Etat, Gouvernement et Parlement (toujours dans la 1ère phase).

Enfin, un débat politique de fond sur les orientations générales que le peuple souhaite inscrire dans la nouvelle Constitution! Les femmes, cette fois, auront leur mot à dire ! Ne laissons pas passer cette occasion unique. Encore faudra-t-il que nous soyons entendues par l'instance qui aura le dernier mot en votant le texte final! Alors, à vos crayons: début de la consultation populaire en juillet 1997...

Nicole Matthey Kalogiannidis

Procédure et agenda de la première étape:

1. Rédaction d'un texte de base sous la direction du chef DJPAM. - Déc. 96-juin 97.
2. Lancement d'une phase de discussion publique. - Juillet-déc. 97
3. Reprise du travail d'élaboration d'un texte final par une commission élargie.- Déc. 97-mai 98.
4. Préparation du débat parlementaire et de la 1ère votation populaire.- Juin 98-déc.98.
Décembre 98: Votation populaire.
Janvier 99: Mise en œuvre de la suite du processus institutionnel.

Quelques chiffres:
Date de l'actuelle Constitution: 1er mars 1885.
Ont déjà révisé leur Constitution ces 20 dernières années: Nidwald, Obwald, Argovie, Bâle-Campagne, Soleure, Uri, Glaris, Thurgovie, Berne (1993), Appenzell.
Nombre de révisions partielles (Vaud): 70.
Ouverture des travaux: janvier 1997.
Fin de la 1ère étape: décembre 1998.

Vaud

60 ans et pleine d'avenir.
La revue «Vivre au présent», journal romand édité dans le canton de Vaud par des femmes, fête ses 60 ans cette année.

Organe de presse de la Ligue suisse des Femmes Catholiques à l'origine, la revue s'appelle alors «La Vie Catholique». Avec les années, la Ligue tend à se dissoudre en Suisse romande. Sérieusement menacé, le journal survit grâce à l'engagement de l'équipe d'alors et, en 1973, naîtra l'association «Vivre au Présent», indépendante et autonome, qui va éditer la revue et lui donner son nom.

«Vivre au présent», qui paraît 6 fois par an, se veut un lieu de formation permanente des femmes. Chaque numéro propose un dossier diversifié sur un thème d'actualité (titre de celui de mai, pour les 60 ans: «Tu ne vieilliras pas»), abordé sous différents angles tels que psychologie, éthique, problèmes sociaux et pédagogiques, rapport au corps, ou actualité et connaissance du terrain. Ce dossier représente un instrument de travail apprécié, alternant historique, témoignages personnels, interviews, bibliographie, adresses, pour une réflexion à moyen et long terme. L'équipe rédactionnelle, bénévole, comprend 9 personnes, dont Michelle Deschenaux, présidente de la commission du journal, et Monique Bondolfi, rédactrice en chef et enseignante. Mise en page et illustration accordent une place prépondérante à l'art suisse contemporain.

Les 60 ans de la revue seront célébrés le **30 mai** au Centre paroissial d'Ouchy dès 17 h.30*. L'assemblée générale sera suivie d'un exposé de **Mme Françoise Pasche**, 1ère déléguée au bureau vaudois de l'égalité: **«Impertinences sur l'égalité entre femmes et hommes... De quelques réalités et enjeux au féminin»**, exposé suivi d'un débat puis d'un **spectacle ouvert au public, avec le Duo Jaël** (violon, voix et accordéon).

*Renseignements sur la fête et le journal: M. Bondolfi, Ch. de la Rosière, 1012 Lausanne, Tél. 021/728. 50.78.

(nmk)

Berne

Les familles monoparentales se mobilisent contre le fisc.

La charge fiscale qui pèse sur les familles monoparentales est indûment élevée et ne correspond pas au principe de l'équité. Forte de ce constat, la Fédération suisse des familles monoparentales passe à l'offensive. Elle exige que les frais de garde des enfants soient entièrement déductibles des impôts et que les pensions alimentaires, qui sont imposables depuis quelques années, ne le soient qu'à un taux maximum de 50%.

Si un canton comme Obwald permet de déduire l'entier des frais de garde des enfants, rien de tel n'existe dans les cantons romands. Aujourd'hui, certains contribuables élevant seuls leurs enfants sont toutefois prêts à déposer recours contre leur taxation et à aller en justice pour faire valoir leurs droits. C'est notamment le cas dans le canton de Vaud.

Pour maintenir la pression, la Fédération suisse des familles monoparentales a décidé de soutenir un recours par canton. En attendant que les choses bougent enfin au niveau fédéral. Transformée en postulat, la motion de la conseillère aux Etats zurichoise Vreni Spoerry, qui demandait justement que les frais de garde des enfants soient considérés comme des frais d'acquisition du revenu et soient à ce titre déductibles des impôts, dort en effet toujours dans les tiroirs de l'administration fédérale...

Marie-Jeanne Krill